

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 27 juin 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 13, 14 et 15 juin 2016**

**2016 DILT 11 - DFA** Budget supplémentaire du Service Technique des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2016.

**M. Emmanuel GREGOIRE et M. Julien BARGETON, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu l'instruction budgétaire M4 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2016 du budget annexe du Service Technique des transports automobiles municipaux, délibéré par le Conseil de Paris lors de la séance de décembre 2015 ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2015 du budget annexe du Service Technique des transports automobiles municipaux, délibéré par le Conseil de Paris lors de la séance de juin 2016 ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui soumet le projet de budget supplémentaire du budget annexe du Service Technique des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE et M. Julien BARGETON au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget supplémentaire du budget annexe du Service Technique des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2016 est arrêté à la somme de 14.454.445,77 euros, en équilibre pour la section d'investissement et à 34.500.125,09 euros en équilibre pour la section d'exploitation.

Article 2 : Mme la Maire est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par les insuffisances éventuelles de dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**